© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2000

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Ontario

Ministère des Finances

Comptes publics de l'Ontario

États financiers

1999-2000

101-01226/

À L'HONORABLE
HILARY M. WESTON
Lieutenante-gouverneure de l'Ontario

Votre honneur,

Le soussigné a le plaisir de présenter à Votre Honneur les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2000, conformément aux exigences de la *Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie*.

Soumis respectueusement,

Le ministre des Finances,

L'honorable Ernie Eves, c.r.
Toronto, novembre 2000

Rapport du ministre des Finances

C'est avec plaisir que je présente les Comptes publics 1999-2000 de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2000.

Pour faciliter la tâche des lecteurs, l'organisation et le contenu des comptes publics sont décrits dans le Guide d'interprétation des comptes publics à la page ix du présent volume.

Nous serons heureux de recevoir toute observation ou demande de renseignements, qui doivent être adressées au Bureau du contrôleur, ministère des Finances.

Le ministre des Finances,

L'honorable Ernie Eves, c.r.
Toronto, novembre 2000

Table des matières

Page

Guide d'interprétation des comptes publics ix

Sources de renseignements supplémentaires xi

Introduction xiii

ÉTATS FINANCIERS

Énoncé de responsabilité des états financiers 3

Rapport du vérificateur 5

Résumé des principales conventions comptables 6

État des recettes, des dépenses et de la dette nette 10

État de la situation financière 11

État des flux de trésorerie 12

Notes complémentaires aux états financiers 13

Annexes aux états financiers 29

Guide d'interprétation des comptes publics

Présentation des comptes publics

Les Comptes publics de la province de l'Ontario pour 1999-2000 sont constitués des états financiers et de trois volumes :

Le **volume 1** contient les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les activités financières des différents ministères gouvernementaux sont inscrites au Trésor selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée.

Le **volume 2** contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le **volume 3** contient le détail des dépenses ainsi que les salaires des cadres supérieurs de la fonction publique de l'Ontario.

Sources de renseignements supplémentaires

Rapport annuel de la province de l'Ontario

Le gouvernement prépare un rapport annuel, qui présente les principaux éléments financiers et économiques de la dernière année et qui fait état des résultats obtenus en fonction des objectifs fixés dans le budget. Le rapport inclut une version sommaire des états financiers. On peut en obtenir des exemplaires gratuitement par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le (416) 326-5300, ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario au 880, rue Bay, Toronto. Pour obtenir une version électronique du rapport annuel de la province de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances à http://www.gov.on.ca/FIN/french/budfre.htm.

Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir. On peut en obtenir des exemplaires gratuitement par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le (416) 326-5300, ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario au 880, rue Bay, Toronto. Pour obtenir une version électronique du budget de la province de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances à http://www.gov.on.ca/FIN/french/budfre.htm.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1er avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes des programmes de dépenses des ministères, qui sont soumis à l'approbation de l'Assemblée législative, en vertu de la *Loi de crédits*. On peut en obtenir des exemplaires gratuitement par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le (416) 326-5300, ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario au 880, rue Bay, Toronto.

Plans d'activités du gouvernement de l'Ontario

Tous les ans, dans la foulée du budget de l'Ontario et de la publication des budgets des dépenses, chaque ministère produit un plan d'activités. Chaque plan comprend un rapport annuel soulignant les réalisations du ministère au cours de l'année écoulée, les prévisions pour l'année à venir, les objectifs qui ont été établis et la façon dont les résultats seront mesurés. On y trouve également un résumé des dépenses. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des plans par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le (416) 326-5300, ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario au 880, rue Bay, Toronto. Pour une version électronique, visitez le site Web http://www.gov.on.ca/MBS/french/press/plans2000/index.html.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en écrivant à la Direction des communications du ministère des Finances, 3e étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez le site Web http://www.gov.ca/FIN/french/oecofre.htm.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur l'activité économique de l'Ontario. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en écrivant à la Direction des communications du ministère des Finances, 3e étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez le site Web http://www.gov.on.ca/FIN/french/oecofre.htm.

Introduction

La composition des états financiers de la province de l'Ontario est la suivante :

- la déclaration de la responsabilité du gouvernement pour l'établissement des états financiers et pour le maintien de systèmes de gestion financière et de contrôle interne;
- le rapport du vérificateur provincial sur les états financiers;
- le résumé des principales conventions comptables, qui présente les conventions comptables suivies dans les présents états financiers pour la comptabilisation et la divulgation des activités financières de la province;
- l'état des recettes, des dépenses et de la dette nette, qui présente les recettes provenant des impôts et d'autres sources, déduction faite des dépenses engagées pendant l'exercice;
- l'état de la situation financière, qui présente les dettes relatives aux opérations antérieures qui doivent être remboursées par prélèvement sur les ressources futures, déduction faite des ressources financières qui peuvent servir au remboursement de dettes ou à la prestation de services publics futurs;
- l'état des flux de trésorerie, qui indique les ressources financières affectées pendant l'exercice aux opérations et les sources de financement dont dispose la province pour les opérations;
- les notes complémentaires et annexes aux états financiers, qui font partie des états financiers et qui donnent des explications et renseignements complémentaires sur les soldes figurant dans les différents états.

Méthodes de comptabilité publique

Les états financiers du présent exercice ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice et la technique comptable de consolidation recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises des secteurs privé et public du Canada.

Comptabilité des états financiers et du budget - comptabilité d'exercice modifiée

Le gouvernement a commencé à utiliser la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée dans les comptes publics en 1994 et dans le budget en 1996. Dans la comptabilité d'exercice modifiée, les opérations financières sont comptabilisées au moment où elles se produisent et non lorsque les opérations d'encaissement ou de décaissement ont lieu. Elle consiste à tenir compte des recettes lorsqu'elles sont gagnées, de l'actif financier lorsqu'il est acquis, et des dépenses lorsqu'elles sont engagées.

Contrôle des crédits - comptabilité de caisse modifiée

Les prévisions de dépenses à l'intention de l'Assemblée législative sont préparées selon une méthode de comptabilité qui diffère de celle qui est utilisée pour dresser les états financiers. La méthode de caisse modifiée est aussi employée dans les volumes 1 et 3 des *Comptes publics de l'Ontario* pour la comptabilisation des dépenses autorisées par l'Assemblée législative.

Dans la comptabilité de caisse, les recettes sont constatées quand elles font l'objet d'un encaissement et les dépenses sont imputées aux résultats au moment de l'émission du chèque ou du décaissement. La méthode de caisse utilisée par la province est modifiée afin de prévoir un délai supplémentaire de 30 jours pour le règlement des biens et des services reçus au cours de l'exercice qui vient de se terminer et pour certaines opérations non en espèces.

États financiers

Énoncé de responsabilité des états financiers

Les états financiers sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément à la loi et selon les principes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises des secteurs privé et public du Canada. Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les éléments d'actif sont dûment protégés et que les documents financiers servant à la préparation de ces états financiers sont fiables.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial de l'Ontario et son rapport suit.

Le sous-ministre,

Robert Christie
16 octobre 2000

Le sous-ministre adjoint,

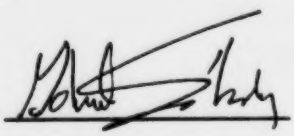

Gabriel F. Sékaly
16 octobre 2000

Le contrôleur provincial,

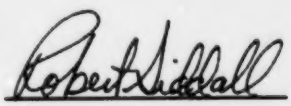

Robert Siddall, CA
16 octobre 2000

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la province de l'Ontario au 31 mars 2000 ainsi que les états des recettes, des dépenses et de la dette nette, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables applicables aux gouvernements et recommandés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Conformément à l'article 12 de la *Loi sur la vérification des comptes publics*, je déclare également qu'à mon avis, ces principes comptables ont été appliqués, à tous les égards importants, selon une méthode comptable uniforme avec celle de l'exercice précédent.

Erik Peters

Toronto (Ontario)
9 août 2000

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers du présent exercice ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la technique comptable de consolidation recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises des secteurs privé et public du Canada.

Entité comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organisations qui doivent rendre des comptes quant à l'administration de leurs affaires et ressources financières, soit à un ministre du gouvernement, soit directement à l'Assemblée législative, et qui sont la propriété du gouvernement ou sous son contrôle. Toutes ces organisations qui répondent à l'un des critères suivants font l'objet d'une consolidation séparée : i) des recettes, des dépenses, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ou ii) des sources extérieures de recettes, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. La liste de ces organismes figure à l'annexe 6. Les activités de tous les autres organismes sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables.

Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement, pour le compte d'autres parties, sont exclues de l'entité comptable. On trouvera à la note complémentaire 12 des renseignements sur les fiducies administrées par le gouvernement.

Principes de consolidation

Dans les présents états financiers, les organismes du gouvernement, à l'exclusion des entreprises publiques, font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec le Trésor. Le cas échéant, des redressements sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-après et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les sociétés de la Couronne, les conseils et les commissions qui, i) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales, ii) ont pour principale activité et source de recettes la vente de biens et services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux, et iii) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux recettes provenant de sources extérieures à l'entité comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs éléments d'actif net cumulés sont inclus dans les états financiers sous forme d'Investissement dans les entreprises publiques dans l'État de la situation financière, et leur revenu net cumulé est présenté sous forme de poste séparé à l'État des recettes, des dépenses et de la dette nette.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant indiqué pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il existe un écart important entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ainsi que cela peut se produire lorsqu'on se sert d'un montant estimatif.

Une incertitude de mesure se produit dans ces états financiers et dans les notes complémentaires en matière d'accumulation des obligations de retraite, de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur les sociétés et des frais de restructuration, y compris ceux découlant de la restructuration du secteur de l'électricité.

La rente constituée donne lieu à de l'incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus. L'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur les sociétés sont incertains en raison des différences éventuelles entre la croissance économique prévue et réelle, et des répercussions sur les impôts à percevoir. Les frais de restructuration sont incertains parce que les dépenses réelles, engagées dans le transfert et la restructuration de certains programmes et services, peuvent diverger des estimations initiales des coûts prévus.

Ces estimations sont fondées sur les données les plus fiables, disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

Recettes

Les recettes sont comptabilisées au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels elles se rapportent.

Les sommes reçues ou à recevoir avant la fin de l'exercice concernant les recettes qui seront acquises dans un exercice ultérieur sont présentées sous forme d'éléments du passif.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les subventions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont autorisées et au cours de laquelle toutes les conditions d'admissibilité sont remplies.

Les dépenses afférentes aux régimes de retraite comprennent le coût des prestations de retraite acquises par les employés au cours de l'exercice, l'intérêt sur la charge au titre des prestations de retraite moins l'actif du régime de retraite et l'amortissement de la part des gains ou pertes actuariels du gouvernement moins les contributions des employés. Le coût total estimatif de la part du gouvernement résultant des modifications apportées aux régimes relativement aux services passés est imputé au poste des dépenses de l'exercice au cours duquel le régime est modifié.

Pour les contrats importants de location-acquisition passés par la province, un montant équivalant à la valeur actualisée des paiements de location minimaux requis pour la durée du contrat de location est comptabilisé comme une dépense lors de la mise en vigueur du contrat de location, avec une obligation compensatoire enregistrée pour l'obligation découlant du bail.

Passif

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice.

Le passif comprend les pertes probables sur les garanties de prêts consenties par le gouvernement et le passif éventuel quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend les obligations envers les entreprises publiques.

Emprunts contractés aux fins de la province et aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité

Les emprunts comprennent des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords. Les autres emprunts et éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice et tout gain ou perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

L'intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province et aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité comprend l'intérêt sur les emprunts non remboursés, l'amortissement des gains ou pertes de change, l'amortissement des remises ou primes sur l'emprunt, l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés et le revenu en intérêts sur les placements et les prêts.

La province a recours à des instruments financiers dérivés aux seules fins de couverture et pour minimiser les frais d'intérêt. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. Les bénéfices ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission obligataire afférente.

Régimes de retraite

Le passif découlant des régimes de retraite est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des fonctionnaires et autres hypothèses sous-jacentes. Des gains et des pertes s'ensuivent en cas de résultats des régimes différents des prévisions, ou en cas de révision des hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur le nombre moyen d'années de service non écoulées des participants.

Actif financier

L'actif financier comprend l'encaisse et les créances de la province sur des tiers résultant d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice.

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la juste valeur.

Les biens-fonds à vendre sont déclarés en fonction du coût ou de la valeur de réalisation nette, selon le chiffre le plus bas. On inclut dans le coût les frais d'acquisition, les impôts fonciers, les frais d'aménagement, l'intérêt capitalisé et les frais d'administration, déduction faite du loyer provisoire net du bien-fonds et des dépenses s'y rattachant.

L'investissement dans les entreprises publiques représente les éléments d'actif net des entreprises publiques comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, telle que décrite dans les Principes de consolidation.

Les prêts en cours assortis de conditions privilégiées sont inscrits à la date où ils sont consentis selon leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est inscrit au poste des dépenses à la date où le prêt est consenti. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux recettes pendant la durée du prêt.

Immobilisation matérielle

En juin 1997, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a autorisé des normes comptables pour l'immobilisation matérielle des gouvernements. Les gouvernements doivent donner suite à l'adoption de ces normes aussitôt que possible. La province envisage sérieusement de mettre en oeuvre ces normes dans le cadre du projet Système intégré de gestion de l'information financière. En décembre 1999, la province a remis sur pied la Commission ontarienne de révision des pratiques financières et lui a demandé entre autres de revoir la façon dont la province comptabilise l'immobilisation matérielle.

Entre-temps, à l'exception des entreprises publiques qui capitalisent l'actif acheté ou construit, la province continue à imputer le plein coût de l'immobilisation matérielle au fonctionnement dans l'année d'achat ou de construction.

Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie qui ont été versés au Trésor figurent au poste des Autres éléments de passif de l'État de la situation financière.

Province de l'Ontario

État des recettes, des dépenses et de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget[1] 2000	Chiffres réels 2000	Chiffres réels 1999
Recettes (annexe 1)			
Impôt sur le revenu des particuliers	15 670	17 617	17 190
Taxe de vente au détail	12 110	12 879	11 651
Impôt sur les sociétés	7 820	8 095	7 447
Impôt-santé des employeurs	2 990	3 118	2 882
Taxes sur l'essence et les carburants	2 750	2 819	2 660
Autres impôts	1 245	1 353	1 247
Total des recettes fiscales	42 585	45 881	43 077
Gouvernement du Canada	5 556	5 885	4 515
Revenu des investissements dans les entreprises publiques (annexe 7)	3 247	3 708	2 547
Autres recettes	6 762	7 457	5 647
	58 150	62 931	55 786
Dépenses (annexes 2 et 3)			
Santé	20 677	21 963	19 694
Éducation et formation (note 9)	11 908	11 984	11 297
Services sociaux	9 473	9 482	9 569
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province	9 298	8 977	9 016
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité (note 4)	520	520	
Environnement, ressources et développement économique	3 845	5 093	4 083
Justice	2 144	2 304	2 096
Administration générale	1 861	992	1 957
Provision pour le secteur de l'électricité (note 4)		393	
Frais de restructuration (note 8)		211	76
	59 726	61 909	57 788
Réserve	500		
Incidence nette de la restructuration du secteur de l'électricité (montant à recouvrer des consommateurs)		354	
Excédent (Déficit)	(2 076)	668	(2 002)
Solde au début de l'exercice			
Dette provinciale nette		114 737	112 735
Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs		19 433	
		134 170	112 735
Solde à la fin de l'exercice			
Dette provinciale nette		113 715	114 737
Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs		19 787	
Dette provinciale nette et dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs		133 502	114 737

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

[1] Plan financier de l'exercice clos le 31 mars 2000 conformément au budget de l'Ontario de 1999.

Province de l'Ontario

État de la situation financière

Au 31 mars 2000 (en millions de dollars)	2000	1999
Passif		
Créditeurs et charges à payer (annexe 4)	**13 333**	11 759
Emprunts contractés aux fins de la province (notes 2 et 3)	**106 137**	105 133
Emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité (note 4)	**8 885**	
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario (note 5)	**2 812**	2 517
Régimes de retraite (note 6)	**4 846**	6 428
Provision pour le secteur de l'électricité (note 4)	**383**	
Autres éléments de passif	**841**	1 050
	137 237	126 887
Actif financier		
Encaisse et placements temporaires (note 7)	**6 882**	2 780
Débiteurs (annexe 5)	**3 480**	3 593
Autres prêts en cours	**633**	3 300
Autres éléments d'actif	**409**	467
Biens-fonds à vendre	**210**	237
Investissement dans les entreprises publiques (annexe 7)	**11 908**	1 773
	23 522	12 150
Dette provinciale nette	**113 715**	114 737
Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs	**19 787**	
Dette provinciale nette et dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs	**133 502**	114 737

Passif éventuel (note 10)

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2000	1999
Flux de trésorerie servant aux activités de fonctionnement		
Excédent (Déficit) de l'exercice	668	(2 002)
Redressements pour :		
Revenu des investissements dans les entreprises publiques	(3 708)	(2 547)
Montants remis par les entreprises publiques	2 456	2 247
Autres postes	3 387	(3 755)
Flux de trésorerie servant aux activités de fonctionnement	2 803	(6 057)
Flux de trésorerie servant aux investissements		
Investissement dans Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	(8 885)	
Flux de trésorerie découlant des activités de financement		
Emprunts contractés aux fins de la province	10 145	10 290
Emprunts remboursés aux fins de la province	(9 141)	(7 139)
Emprunts contractés pour le secteur de l'électricité	8 885	
Augmentation des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario	295	272
Flux de trésorerie découlant des activités de financement	10 184	3 423
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie	4 102	(2 634)
Trésorerie au début de l'exercice	2 780	5 414
Trésorerie à la fin de l'exercice	6 882	2 780

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

Province de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

(tous les tableaux sont en millions de dollars)

1. Restructuration de l'industrie ontarienne de l'électricité

Les présents états financiers portent sur les activités financières des organisations qui doivent rendre des comptes à un ministre du gouvernement ou directement à l'Assemblée législative quant à l'administration de leurs affaires et ressources financières, et qui appartiennent au gouvernement ou sont contrôlées par celui-ci.

La restructuration de l'industrie de l'électricité de l'Ontario a entraîné des changements, en 1999-2000, quant aux organismes faisant partie de l'entité comptable du gouvernement. La Ontario Power Generation Inc. (OPG), Hydro One Inc. (HOI), anciennement Ontario Hydro Services Company Inc., la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) et la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), sont désormais incluses. L'Office de la sécurité des installations électriques (OSIÉ), une autre société ayant succédé à Ontario Hydro, ne fait pas partie de l'entité comptable, car il n'appartient pas à la province et n'est pas contrôlé par celle-ci. Au cours des exercices précédents, Ontario Hydro ne faisait pas partie de l'entité comptable en raison des dispositions de la *Loi sur la Société d'électricité* régissant sa constitution.

La liste des organismes qui font partie de l'entité comptable du gouvernement se trouve à l'annexe 6.

En octobre 1998, la province a adopté la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* afin de restructurer l'industrie ontarienne de l'électricité et d'instaurer la concurrence dans ce secteur. Cette loi comprend la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la Loi) et abroge la *Loi sur la Société de l'électricité*.

En vertu de la Loi, Ontario Hydro est devenue la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) le 1er avril 1999. Toujours à cette date, les unités de l'organisation, notamment les éléments d'actif et de passif, les employés, les droits et les obligations d'Ontario Hydro ont été transférés à la Ontario Power Generation Inc. (OPG), à Hydro One Inc. (HOI), autrefois Ontario Hydro Services Company, à leurs filiales et à la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) pour les sommes respectives de 8,5 milliards, 8,6 milliards et 78 millions de dollars (pour un total de 17,2 milliards de dollars) en échange d'une dette payable à la SFIÉO. Le montant de 17,2 milliards de dollars affecté aux éléments d'actif et de passif transférés à la OPG, à HOI et à la SIGMÉ repose sur une évaluation de ces unités respectives. Le même jour, la province a pris en charge 8,9 milliards de dollars de la dette payable à la SFIÉO en échange d'un investissement de 5,1 et 3,8 milliards de dollars dans les sociétés OPG et HOI respectivement.

Le tableau suivant résume les résultats financiers de la SFIÉO pour l'exercice clos le 31 mars 2000.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Bilan **au** **(en millions de dollars)**	**31 mars 2000**	**1er avril 1999**
Actif		
Actif à court terme	255 $	95 $
Recettes versées par la province provenant exclusivement du secteur de l'électricité	383	
Effets et prêts à recevoir :		
Province de l'Ontario	8 885	8 885
Ontario Power Generation Inc.	3 400	3 400
Hydro One Inc.	4 845	4 845
Autres	297	276
	18 065	17 501
Charge reportée de la dette	914	1 157
	18 979 $	18 658 $
Passif		
Passif à court terme	827 $	941 $
Encours de la dette	31 338	30 486
Contrats d'achat d'électricité	4 286	4 286
Autofinancement de risque nucléaire	2 515	2 378
	38 966	38 091
Passif non capitalisé (dette insurmontable)	(19 987)	(19 433)
	18 979 $	**18 658 $**

État des recettes, des dépenses et du passif non capitalisé **Pour l'exercice clos le 31 mars** **(en millions de dollars)**	**2000**
Recettes	
Redevance par procuration aux fins du remboursement de la dette	172 $
Paiements tenant lieu d'impôt	889
Intérêt	1 118
Ventes d'électricité	741
Recettes excédentaires du secteur de l'électricité	383
Autres	27
Total des recettes	3 330
Dépenses	
Intérêt	2 785
Amortissement de la charge reportée de la dette	180
Achats d'électricité	744
Droits de garantie de la dette	156
Exploitation	19
Total des dépenses	3 884
Excédent des dépenses par rapport aux recettes	554
Passif non capitalisé (dette insurmontable) au 1er avril 1999	19 433
Passif non capitalisé (dette insurmontable) au 31 mars 2000	19 987 $

Le passif non capitalisé (dette insurmontable) de 19 987 millions de dollars et l'excédent des dépenses sur les recettes de 554 millions de dollars figurant dans les états financiers de la SFIÉO pour l'exercice clos le 31 mars 2000 ont été redressés de 200 millions de dollars par consolidation dans ces états financiers.

Les sociétés ayant succédé à Ontario Hydro sont les suivantes :

1. la OPG, qui possède et exploite tous les biens servant à la production d'électricité;
2. HOI, qui possède et exploite tous les biens servant au transport d'électricité, ainsi que des entreprises de distribution et de services d'électricité;
3. la SIGMÉ, qui dirige les activités du réseau et veille au fonctionnement du marché de l'électricité;
4. l'OSIÉ, qui assume les fonctions de réglementation associées aux inspections dans le secteur de l'électricité;
5. la SFIÉO, qui gère et rembourse la dette et certains autres éléments de passif de l'ancienne société Ontario Hydro.

Le 1er avril 1999, la SFIÉO a pris en charge environ 38,1 milliards de dollars de dette de l'ancienne société Ontario Hydro. La SFIÉO a reçu au total 17,2 milliards de dollars en effets à payer à son endroit par la province, la OPG, HOI et la SIGMÉ. La différence, soit environ 20,9 milliards de dollars, représente la « dette insurmontable », qui est définie dans la Loi comme étant le montant de la dette et d'autres éléments de passif de la SFIÉO dont le service et le remboursement ne peuvent raisonnablement être assurés dans un marché de l'électricité concurrentiel. Le passif non capitalisé (dette insurmontable) de 19,4 milliards de dollars de la SFIÉO au début de l'exercice comprend le passif de 38,1 milliards de dollars, moins les effets à payer supérieurs à 17,2 milliards de dollars, moins d'autres prêts en cours d'une valeur de 200 millions de dollars, et moins d'autres éléments d'actif d'une valeur de 1,3 milliard de dollars.

En vertu de la Loi, le gouvernement a mis en oeuvre un plan à long terme de liquidation de la dette de la SFIÉO à l'aide de recettes provenant du secteur de l'électricité. Une structure législative a été mise en place pour s'assurer que les recettes de la SFIÉO proviennent uniquement du secteur de l'électricité et non des contribuables, qu'elles peuvent être affectées uniquement au service et au remboursement de la dette de la SFIÉO et que ces recettes ne peuvent être utilisées par la province. En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, les recettes de la SFIÉO sont affectées aux coûts d'exploitation et au remboursement de la dette. Tout montant restant sert au remboursement de la dette et ne peut être remis à la province.

En vertu de son plan à long terme, le gouvernement entend rembourser les obligations de la SFIÉO à partir de fonds provenant des sources suivantes :

- Des effets à recevoir de la province, d'une valeur de 8,9 milliards de dollars; de la OPG, d'une valeur de 3,4 milliards de dollars; de HOI, d'une valeur de 4,8 milliards de dollars; et de la SIGMÉ, d'une valeur de 78 millions de dollars, pour un total de 17,2 milliards de dollars.
- Des paiements tenant lieu de revenu de société, d'impôt foncier et d'impôt sur le capital effectués par la OPG, HOI, les services municipaux d'électricité et les entreprises locales de distribution.
- Une redevance aux fins du remboursement de la dette, qui doit être versée par les consommateurs à l'égard de l'électricité qu'ils utilisent.
- Une provision pour un plan de relance du secteur de l'électricité. Conformément à l'engagement du gouvernement d'utiliser les recettes du secteur de l'électricité au sein de ce secteur, les recettes nettes combinées des sociétés OPG et HOI qui sont supérieures au coût des investissements de la province dans ses filiales d'électricité seront affectées au remboursement de la dette de la SFIÉO.

D'après le plan à long terme du gouvernement, on peut raisonnablement s'attendre à ce que les obligations de la SFIÉO aient été acquittées entre 2010 et 2017. Toutefois, comme ce plan repose sur des hypothèses, il est assujetti à une incertitude.

On trouvera dans le volume 2 tous les états financiers de la SFIÉO.

2. Emprunts contractés aux fins de la province

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux pour financer ses déficits et refinancer la dette arrivée à échéance. Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de la dette en cours de la province, selon les devises, exprimée en dollars canadiens.

Emprunts contractés aux fins de la province
Au 31 mars

Devise [1]	Dollars canadiens	Dollars américains	Livres sterling	Yens japonais	Marks allemands	Francs français	Autres devises [2]	2000 Total	1999 Total
Exercice financier exigible									
2000									9 041 $
2001	6 156 $	3 925	725	189	470	—	—	11 465 $	7 920
2002	4 369	1 248	—	1 810	—	—	469	7 896	7 926
2003	4 197	6 332	450	206	—	—	436	11 621	11 291
2004	5 713	3	—	250	1 246	—	249	7 461	7 494
2005	6 541	1 406	473	712	—	—	374	9 506	—
1-5 ans	26 976	12 914	1 648	3 167	1 716	—	1 528	47 949	43 672
6-10 ans	20 344	5 835	—	2 260	—	1 709	253	30 401	32 289
11-15 ans	7 570	—	—	—	—	—	—	7 570	10 074
16-20 ans	1 255	—	—	—	—	—	—	1 255	1 074
21-25 ans	4 600	—	—	—	—	—	—	4 600	4 873
26-50 ans [3]	14 362	—	—	—	—	—	—	14 362	13 151
Total	75 107 $	18 749	1 648	5 427	1 716	1 709	1 781	106 137 $	105 133 $
Les moyennes pondérées des taux d'intérêt effectifs[1] au 31 mars sur les emprunts ci-dessus sont :									
2000	8,80 %	8,23 %	7,53 %	6,63 %	6,97 %	6,12 %	6,81 %	8,46 %	
1999	9,20 %	7,77 %	7,54 %	7,39 %	7,40 %	6,19 %	6,22 %		8,63 %

[1] Les soldes et les taux d'intérêt ci-dessus tiennent compte de l'effet des contrats d'instruments dérivés, comme indiqué à la note 3 (Gestion du risque et instruments financiers dérivés).

[2] Les autres devises comprennent : le dollar australien, l'euro, le drachme, le franc suisse, le florin néerlandais, la couronne norvégienne et le dollar néo-zélandais.

[3] L'échéance la plus longue est le 1er mars 2045.

Emprunts contractés aux fins de la province Au 31 mars	2000	1999
Dette payable à :		
Investisseurs publics	76 405 $	74 146 $
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	12 252	13 213
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	10 369	10 487
Régime de retraite des fonctionnaires	3 535	3 604
Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	1 679	1 712
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 181	1 208
Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario	622	666
Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie	86	89
Régime de retraite de Ryerson	8	8
Total des emprunts contractés aux fins de la province	106 137 $	105 133 $

La juste valeur des émissions vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunt pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre des parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur en ayant recours à des flux monétaires actualisés et d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation, ainsi que du montant et du calendrier des mouvements de trésorerie futurs.

Les emprunts contractés aux fins de la province au 31 mars 2000, évalués à leur juste valeur, sont estimés à 119,2 milliards de dollars (127,4 milliards de dollars en 1999). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 106,1 milliards de dollars (105,1 milliards de dollars en 1999), en raison des taux d'intérêt actuels qui sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt gouvernant la dette émise, et en raison de la fluctuation des taux de change. La juste valeur des emprunts ne tient pas compte de l'impact des contrats d'instruments dérivés qui s'y rapportent.

3. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Pour être en mesure d'emprunter de la manière la plus économique possible, la province émet des instruments d'emprunt sur les marchés nationaux et internationaux. Cette participation aux marchés financiers mondiaux comporte certains risques. Par conséquent, la province a recours à des stratégies de gestion prudente du risque et se conforme à de stricts critères en matière de risque. La province a recours à une diversité de stratégies, dont celle des instruments financiers dérivés (« instruments dérivés »).

Les instruments dérivés sont des contrats financiers, dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et pour minimiser les frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des ententes légales dans le cadre desquelles la province convient d'échanger avec une autre entité des flux de trésorerie en fonction d'une ou de plusieurs valeurs nominales durant une période de temps donnée. Elle compense ainsi des obligations qu'elle a contractées et les convertit en des obligations aux caractéristiques plus souhaitables. Parmi les autres instruments dérivés utilisés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisé et les contrats d'options.

Le risque de change est le risque que les frais de service de la dette et les paiements de principal varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de minimiser le risque de change, la province se sert de contrats d'instruments dérivés pour convertir en dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. Les politiques actuelles de la province limitent la position non couverte de change à 5 % des emprunts contractés aux fins de la province, plus les dépôts auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario, les autres éléments de passif et les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité. À la fin de l'exercice, 1,4 % (1,1 % en 1999) de cette dette était dans une position non couverte, la plupart du risque de change étant en dollars américains.

Le risque de taux est le risque de voir les frais de service de la dette varier si les taux d'intérêt changent. La province réduit les risques qu'elle prend face aux fluctuations des taux d'intérêt en concluant des contrats dérivés qui ont pour effet de convertir les paiements d'intérêt à taux flottant en paiements à taux d'intérêt fixe. La politique en vigueur permet que la dette à taux flottant non couverte (déduction faite des réserves de liquidité) atteigne un maximum de 20 % des éléments de passif mentionnés précédemment. Pour l'exercice 1999-2000, la dette à taux flottant de la province, déduction faite des réserves de liquidité, a représenté en moyenne 4,9 % de ces éléments de passif, comparativement à 5,9 % en 1998-1999. Au 31 mars 2000, 3,0 % de ces éléments de passif, déduction faite des réserves de liquidité, étaient à taux flottant. Ce pourcentage était de 6,8 % en 1999.

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidité (soit l'encaisse et les placements temporaires (note 7) à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs quant à l'encaisse et lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. Toujours dans le but de réduire le risque d'illiquidité, la province a obtenu auprès d'un consortium bancaire, mettant en cause 37 banques à l'échelle mondiale, des marges de crédit de 1,3 milliard de dollars américains (1,3 milliard de dollars américains en 1999) dont elle ne s'était pas servie au 31 mars 2000.

Le tableau suivant renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 2000, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux de référence représentent le volume de contrats en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés

Au 31 mars								2000	1999
Échéance au cours de l'exercice	2001	2002	2003	2004	2005	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	**Total**	Total
Échanges :									
Taux d'intérêt	4 584 $	5 212	9 463	1 355	3 688	15 040	2 546	**41 888 $**	40 136 $
Crédit croisé	5 615	6 086	7 988	3 397	4 169	9 497	1 337	**38 089**	44 180
Contrats de change à terme	954	—	—	—	—	—	—	**954**	1 498
Fixation différée des taux[1]	309	—	—	—	—	—	—	**309**	463
Options (devises et obligations)	160	—	—	—	—	—	—	**160**	290
Contrats de garantie de taux d'intérêt	50	—	—	—	—	—	—	**50**	600
Contrats à terme normalisé	—	—	—	—	—	—	—	—	468
Total	11 672 $	11 298	17 451	4 752	7 857	24 537	3 883	**81 450 $**	87 635 $

[1] La fixation différée des taux a été ajoutée pour fournir des précisions supplémentaires. La technique de la fixation différée des taux offre la possibilité de procéder à des échanges de taux d'intérêt ou à un crédit croisé. En ayant recours à cette technique, une institution peut procéder à un échange à l'intérieur d'une certaine période (en général moins de six mois) selon un écart convenu par rapport à un taux de référence comparable à l'échéance de l'échange prévu.

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2000.

Risque de crédit des instruments dérivés

Au 31 mars		2000	1999
Contrats de taux d'intérêt :	Échanges	668 $	953 $
	Autres[1]	—	8
Contrats de change :	Échanges	2 988	4 159
	Autres[1]	18	1
Risque de crédit brut		3 674	5 121 $
Moins : conventions de positionnement[2]		(1 995)	(3 086)
Risque de crédit net[3]		**1 679 $**	**2 035 $**

[1] La rubrique « Autres » comprend le risque de crédit lié aux contrats d'option, aux contrats à terme normalisé, aux contrats de garantie de taux d'intérêt et aux contrats de change à terme.

[2] Les dates de règlement des contrats ne coïncident pas. Dans le cadre des conventions de positionnement, on utilise les formules et les modalités généralement admises, qui ont été élaborées par la International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

[3] Selon les définitions de la ISDA, le risque total à l'égard des contreparties qui devaient des fonds à la province représentait 3 674 millions de dollars (5 121 millions de dollars en 1999) et le risque total à l'égard des fonds que la province devait à des contreparties représentait 3 283 millions de dollars (3 931 millions de dollars en 1999), soit un actif total net non réalisé de 391 millions de dollars (1 190 millions de dollars en 1999). La province affiche une perte non réalisée de 1 288 millions de dollars (845 millions de dollars en 1999) découlant des montants que la province devait à des contreparties, qui n'ont pas été compensés par des montants que des contreparties devaient à la province et dont on n'a pas tenu compte pour la réduction du risque de crédit net.

La province limite le risque de crédit sur les instruments dérivés en concluant des conventions de positionnement avec pour ainsi dire toutes ses contreparties, ce qui lui permet de respecter ses contrats dérivés, sur une base nette, en cas de défaut d'une contrepartie.

La province gère également son risque de crédit en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit et de risque et en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité. Toutes les contreparties avec lesquelles la province fait des échanges ont une cote de solvabilité de « BBB+ » ou supérieure. À la fin de l'exercice, 81 % (78 % en 1999) de la valeur nominale des échanges en cours mettaient en cause des établissements financiers dont la cote était de « AA- » ou supérieure. Pour les opérations sur le marché monétaire et de contrats de change, les contreparties ont généralement au moins une moyenne de R1 selon la Dominion Bond Rating Service ou un classement A-1 selon Standard and Poor's ou P-1 selon Moody's.

Au 31 mars 2000, les plus importantes concentrations de risque de crédit de la province étaient associées à deux contreparties dont la cote était de « A+ » ou supérieure, chacune représentant plus de 10 % du risque de crédit net. Si la province se retrouvait dans l'obligation de remplacer tous ces contrats d'échange avec ces deux contreparties, il lui en coûterait des sommes nettes de 793 millions de dollars et 212 millions de dollars respectivement.

4. Emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité

Les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité englobent les emprunts de 8 885 millions de dollars contractés par la province aux fins d'investissement dans la Ontario Power Generation Inc. (OPG) et Hydro One Inc. (HOI) (voir note 1). Ces emprunts portent intérêt au taux de 5,85 %, payable tous les mois, et viennent à échéance entre 2039 et 2041.

Provision pour le secteur de l'électricité

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, les recettes nettes de la OPG et de HOI qui sont supérieures aux frais d'intérêt payés par la province pour son investissement dans le secteur de l'électricité doivent être réservées au remboursement de la dette de la SFIÉO. En 1999-2000, les recettes nettes de la OPG et de HOI se sont élevées à 512 et 391 millions de dollars respectivement. L'intérêt assumé par la province pour les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité s'est élevé à 520 millions de dollars pour la même période. Il en a découlé une provision de 383 millions de dollars pour le secteur de l'électricité en 1999-2000.

5. Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario

La Caisse d'épargne de l'Ontario accepte les dépôts du grand public, du gouvernement et d'autres organismes publics. Ces dépôts font partie du Trésor et représentent un passif direct pour la province. L'Office ontarien de financement exploite la Caisse en tant qu'agent du ministre des Finances.

6. Régimes de retraite

Passif découlant des régimes de retraite

Au 31 mars	2000	1999
Obligation au titre des prestations de retraite	68 228 $	66 269 $
Moins : actif net des caisses de retraite	(81 688)	(73 844)
Redressements (voir ci-après)	8 361	5 511
Gains actuariels non amortis	9 945	8 492
Passif découlant des régimes de retraite	4 846 $	6 428 $

Les redressements qui ont été effectués pour ce qui est du tableau ci-dessus visaient : i) les montants déclarés par les régimes de retraite au 31 décembre et non pas à la fin de l'exercice de la province, le 31 mars; ii) les gains actuariels et les coûts d'amélioration des régimes qui ne sont pas attribuables à la province; et iii) les cotisations aux régimes de retraite à verser par la province, qui sont comptabilisées dans l'actif des régimes de retraite.

Charge de retraite (recettes)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2000	1999
Charge au titre des prestations de retraite	1 922 $	1 805 $
Amortissement des gains actuariels	(1 091)	(909)
Cotisations salariales	(852)	(854)
Intérêt	(507)	(194)
Total des charges de retraite (recettes)	(528) $	(152) $

Les gains actuariels sont amortis sur une période allant de 12 à 14 ans. Selon les hypothèses les plus probables du gouvernement, le taux d'inflation futur servant aux calculs relatifs aux régimes de retraite est de 2,5 %.

Généralités

Le gouvernement provincial répond de plusieurs régimes de retraite. Les plus importants sont le Régime de retraite des fonctionnaires, le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Ces trois régimes de retraite sont des régimes à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants et le gouvernement provincial versent aux régimes des cotisations égales qui représentent de sept à neuf pour cent du salaire des participants.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi. Ces évaluations, effectuées au moins tous les trois ans, sont basées sur des estimations plus prudentes que les hypothèses annuelles les plus probables utilisées aux fins des états financiers. En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les gains et les pertes postérieurs au 1er janvier 1993, établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi, doivent être partagés à parts égales entre les partenaires.

Par ailleurs, la province s'est également engagée à effectuer des versements supplémentaires sur une période de 40 ans afin d'éliminer le passif non capitalisé des trois régimes constaté par les évaluations légales du 1er janvier 1990. Au cours de l'année, la province a affecté au solde du passif non capitalisé de chaque régime sa part des gains actuariels qui ont résulté des évaluations actuarielles du 31 décembre 1998. Par conséquent, le passif non capitalisé des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO a diminué pour passer à 217 millions de dollars au 31 mars 2000 (6 132 millions de dollars en 1999). Le passif non capitalisé du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a été éliminé en 1999-2000.

En avril 1999, la province a décidé de modifier le Régime de retraite des fonctionnaires pour permettre aux fonctionnaires déclarés excédentaires le 31 mars 2002 au plus tard d'être admissibles au programme de retraite anticipée Facteur 80 du 1er avril 2000 au 31 mars 2002. Ces modifications ont eu une incidence de 31 millions de dollars dont on a tenu compte dans les charges de retraite de 1999-2000.

Au cours de l'année, le SEFPO a décidé d'utiliser la part des gains actuariels de ses membres et des retraités qui ont résulté de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 1998 pour améliorer les prestations, réduire les cotisations des membres de 4 % pendant trois ans et établir un fonds de stabilisation pour les membres. L'amélioration des prestations comportait notamment l'extension du programme Facteur 80 aux membres du SEFPO entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2002, une réduction de la déduction à l'égard du Régime de pensions du Canada et l'accroissement de la rente de conjoint survivant. Ces modifications ont eu une incidence de 172 millions de dollars dont on a tenu compte dans les charges de retraite de 1999-2000.

Après le 31 mars 2000, le gouvernement a également pris la décision de modifier le Régime de retraite des fonctionnaires pour permettre aux fonctionnaires déclarés excédentaires d'être admissibles au programme Facteur 80 du 1er avril 2000 au 31 mars 2002, réduire les cotisations des participants au Régime et du gouvernement de 4 % du salaire annuel du 1er août 2000 au 30 novembre 2002, et éliminer définitivement la déduction s'appliquant aux participants recevant une pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Ces modifications devraient avoir une incidence évaluée à 140 millions de dollars dont on tiendra compte dans les charges de retraite de 2000-2001.

Autres régimes

La province tient des comptes auprès du Trésor pour des caisses de retraite et d'autres prestations connexes relativement à la Caisse de retraite des juges provinciaux et au Compte des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres. Les obligations en matière de prestations de retraite à ces fonds se chiffrent à 380 millions de dollars (365 millions de dollars en 1999) et sont comprises au poste des Autres éléments de passif.

7. Encaisse et placements temporaires

Encaisse et placements temporaires

Au 31 mars	2000	1999
Encaisse	(886) $	(1 413) $
Placements temporaires	8 217	4 035
Plus : actif acheté dans le cadre des engagements de revente	1 770	1 428
Moins : actif vendu dans le cadre des engagements de rachat	(2 219)	(1 270)
	7 768	4 193
Total de l'encaisse et des placements temporaires	6 882 $	2 780 $

La juste valeur des placements temporaires était de 7,8 milliards de dollars au 31 mars 2000 (4,3 milliards de dollars en 1999), déduction faite de l'actif acheté et vendu dans le cadre des engagements de revente et de rachat. Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des instruments du marché monétaire et en obligations du gouvernement. La juste valeur est établie à l'aide des valeurs à la cote.

Un engagement de revente est une entente conclue entre deux parties, par laquelle l'acheteur s'engage à revendre un titre à un prix et une date déterminés. Un engagement de rachat est une entente conclue entre deux parties, par laquelle le vendeur s'engage à racheter un titre à un prix et une date déterminés.

8. Frais de restructuration

Le gouvernement continue à mettre à exécution les projets de restructuration qui ont été élaborés au cours des quatre dernières années dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des administrations municipales. Cela a entraîné des frais de restructuration de 211 millions de dollars (76 millions de dollars en 1999) pour le présent exercice.

9. Éducation et formation - Financement des frais de fonctionnement des conseils scolaires

Dépenses pour l'éducation et la formation

Pour l'exercice clos le 31 mars	2000	1999
Fonds alloués au fonctionnement des conseils scolaires	13 126 $	12 986 $
Moins : impôts fonciers	5 763	5 890
Subventions de fonctionnement	7 363 $	7 096 $
Redressements	232	293
Subventions de fonctionnement pour les conseils scolaires - Redressement	7 595	7 389
Collèges, universités et autres dépenses pour l'éducation	4 389	3 908
Total des dépenses pour l'éducation et la formation	11 984 $	11 297 $

Les conseils scolaires de l'Ontario sont financés par l'entremise de subventions de fonctionnement provinciales et des impôts fonciers affectés à l'éducation. Les dépenses du ministère de l'Éducation ne tiennent compte que des subventions de fonctionnement provinciales accordées aux conseils scolaires.

La province se sert de règlements pris en application de la *Loi sur l'éducation* et d'une formule de financement pour calculer le financement annuel des frais de fonctionnement des conseils scolaires. Toute diminution de l'impôt foncier entraîne la hausse des subventions provinciales de fonctionnement, et vice-versa.

Le tableau ci-dessus indique le montant total de financement accordé au cours de l'exercice pour les frais de fonctionnement des conseils scolaires provenant tant des subventions de fonctionnement provinciales que des impôts fonciers. Ce montant est indiqué afin de donner une idée précise des coûts des programmes d'éducation de l'Ontario. Comme le financement des conseils scolaires est accordé pour l'année scolaire, les chiffres ci-dessus ont été calculés au prorata à partir des données du ministère de l'Éducation portant sur le financement des conseils scolaires pour les années scolaires 1998, 1998-1999 et 1999-2000.

10. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

Au 31 mars	2000	2000	2000	1999	1999
	Maximum autorisé	En cours	Provision	En cours	Provision
Débentures, obligations et billets de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	21 691 $	21 691 $	—	26 238 $	—
Prêts garantis	3 068	2 804	697 $	2 893	993 $
Autres	162	19	—	20	—
Total	**24 921 $**	**24 514 $**	**697 $**	29 151 $	993 $

La provision pour les prêts garantis a été établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Régime de prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario et fait partie des charges à payer pour les paiements de transfert (annexe 4).

Garanties provinciales accordées à l'égard de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Au cours de l'exercice, la SFIÉO a versé à la province des droits de 194 millions de dollars (155 millions de dollars en 1999) pour la garantie de la dette. De ce montant, 38 millions de dollars avaient trait à des montants que devait Ontario Hydro.

Logement social - Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets, directement ou indirectement, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société de logement de l'Ontario.

Au 31 mars 2000, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 10,4 milliards de dollars (5,5 milliards de dollars en 1999). De ce montant, 5,1 milliards de dollars se rattachaient à des intérêts que la SCHL possédait dans des projets et qui ont été transférés à la province le 1er octobre 1999. Étant donné que les subventions de fonctionnement sont suffisantes pour que les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 69 s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrat, à des dommages subis par des personnes ou des biens et à d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

11. Engagements

La nature des activités du gouvernement mène à de longs contrats et des obligations de plusieurs années. Les engagements majeurs pouvant être raisonnablement estimés sont résumés ainsi :

Engagements

Au 31 mars	2000	1999
Paiements de transfert	503 $	951 $
Locations à bail	887	814
Contrats de construction	435	714
Autres	1 821	420
Total des engagements	**3 646 $**	**2 899 $**

Le tableau suivant offre un sommaire de l'information présentée précédemment concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations en vertu des engagements à chaque exercice, de 2001 à 2005 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2006 et subséquemment.

Tableau des paiements minimums

Au 31 mars 2000

Paiements minimums exigés en :	Paiements de transfert	Locations à bail	Contrats de construction	Autres	Total
2001	253 $	168 $	342 $	1 035 $	1 798 $
2002	113	156	71	357	697
2003	57	126	22	219	424
2004	30	93	—	33	156
2005	35	73	—	26	134
2006 et par la suite	15	271	—	151	437
Total	**503 $**	**887 $**	**435 $**	**1 821 $**	**3 646 $**

12. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des comptes en fiducie sous administration est fournie ci-dessous.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Au 31 décembre	**1999**	1998
Actif	**10 479 $**	9 338 $
Passif	**16 881**	16 436
Passif non capitalisé	**(6 402)**	(7 098)
Recettes	**3 833**	3 649
Dépenses	**2 929**	2 690
Excédent	**904**	959
Modification des conventions comptables	**(208)**	—
Passif non capitalisé, au début de l'exercice	**(7 098)**	(8 057)
Passif non capitalisé, à la fin de l'exercice	**(6 402) $**	(7 098) $

Autres fonds en fiducie

Au 31 mars 2000

	Actif	**Passif**	**Solde du fonds/ (Passif non capitalisé)**
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	**1 043 $**	**991 $**	**52 $**
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	**29 $**	**100 $**	**(71) $**

Au 31 décembre 1999	**Actif**	**Passif**	**(Passif non capitalisé)**
Société ontarienne d'assurance-dépôts	**11 $**	**18 $**	**(7) $**

Les plus récents états financiers des comptes en fiducie sous administration d'une certaine importance sont reproduits dans le volume 2 des *Comptes publics de l'Ontario.*

13. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 2000.

Annexes aux états financiers

		Page
Annexe 1	Recettes	29
Annexe 2	Dépenses	30
Annexe 3	Dépenses par ministère	31
Annexe 4	Créditeurs et charges à payer	32
Annexe 5	Débiteurs	32
Annexe 6	Entreprises publiques et autres organismes du gouvernement	33
Annexe 7	Investissement dans les entreprises publiques	34

Province de l'Ontario

Annexe 1 : Recettes

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget 2000	Chiffres réels 2000	Chiffres réels 1999
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	15 670	17 617	17 190
Taxe de vente au détail	12 110	12 879	11 651
Impôt sur les sociétés	7 820	8 095	7 447
Impôt-santé des employeurs	2 990	3 118	2 882
Taxe sur l'essence	2 155	2 154	2 068
Taxe sur les carburants	595	665	592
Droits de cession immobilière	480	565	470
Taxe sur le tabac	470	481	447
Autres	295	307	330
	42 585	45 881	43 077
Gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	4 672	4 722	3 553
Logement social	370	466	358
Aide aux étudiants	64	170	64
Accord sur les services sociaux dispensés aux Indiens	100	85	155
Aide à l'emploi pour les personnes handicapées	65	65	71
Expansion du bilinguisme	55	65	55
Loi sur les jeunes contrevenants	58	58	57
Travaux d'infrastructure Canada/Ontario	29	19	71
Autres	143	235	131
	5 556	5 885	4 515
Revenu des investissements dans les entreprises publiques (annexe 7)			
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc. (note 4)	527	903	
Autres	2 720	2 805	2 547
	3 247	3 708	2 547
Autres			
Remaniement des services locaux	1 794	1 678	2 109
Vente de l'autoroute 407	1 600	1 616	
Droits de permis de conduire et d'immatriculation des véhicules	880	911	890
Ventes et locations	630	517	640
Autres droits et permis	625	667	661
Recettes de la Commission des permis d'alcool de l'Ontario	515	539	519
Redevances	225	345	289
Amendes et pénalités	57	41	50
Divers	436	1 143	489
	6 762	7 457	5 647
Total des recettes	58 150	62 931	55 786

Province de l'Ontario

Annexe 2 : Dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2000	1999
Traitements et salaires	3 415	3 291
Avantages sociaux	553	576
Régimes de retraite (note 6)	(528)	(152)
Transports et communications	296	346
Services	2 586	2 181
Fournitures et matériel	662	639
Acquisition/Construction de biens immobiliers	1 300	914
Paiements de transfert	43 532	40 315
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province	8 977	9 016
Intérêt sur l'investissement dans le secteur de l'électricité (note 4)	520	
Provision pour le secteur de l'électricité (note 4)	383	
Restructuration (note 8)	211	76
Autres opérations	22	586
Total des dépenses	**61 909**	57 788

Province de l'Ontario

Annexe 3 : Dépenses par ministère

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget 2000	Chiffres réels 2000	Chiffres réels 1999
Ministère			
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	365	348	310
Procureur général	872	906	824
Commission de régie interne	121	154	117
Affaires civiques, Culture et Loisirs	435	412	371
Services sociaux et communautaires	7 699	7 532	7 686
Consommation et Commerce	126	134	136
Services correctionnels	635	687	570
Développement économique et Commerce	111	94	89
Éducation	7 945	8 022	7 946
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (note 6)	(85)	(363)	67
Énergie, Sciences et Technologie	163	1 085	356
Environnement	373	335	196
Bureaux du corps exécutif	20	19	17
Finances	1 280	1 076	1 680
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province	9 298	8 977	9 016
Intérêt sur l'investissement dans le secteur de l'électricité (note 4)	520	520	
Provision pour le secteur de l'électricité		383	
Santé et Soins de longue durée	20 677	22 006	19 744
Affaires intergouvernementales	4	4	4
Travail	95	101	108
Secrétariat du Conseil de gestion	1 142	271	577
Régimes de retraite des fonctionnaires/du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (note 6)	(223)	(165)	(219)
Affaires municipales et Logement	1 546	1 655	1 673
Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	24	18	20
Richesses naturelles	410	556	604
Développement du Nord et Mines	352	334	259
Office des affaires francophones	3	3	3
Solliciteur général	741	814	754
Tourisme	66	262	70
Formation, Collèges et Universités	4 048	4 312	3 284
Transports	1 363	1 417	1 526
Économies de fin d'exercice[1]	(400)		
Total des dépenses	59 726	61 909	57 788

[1] Aux fins du budget, ce poste n'a pas été imputé à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario

Annexe 4 : Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	2000	1999
Paiements de transfert	5 112	3 718
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province	3 360	3 306
Restructuration	1 457	1 615
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 409	1 417
Autres	923	1 301
Recettes reportées	890	226
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	130	165
Couverture reportée	52	11
Total des créditeurs et charges à payer	**13 333**	**11 759**

Province de l'Ontario

Annexe 5 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	2000	1999
Impôts	2 786	3 154
Paiements de transfert[1]	1 694	1 598
Autres débiteurs	393	360
Remaniement des services locaux	665	560
	5 538	5 672
Moins : provision pour créances douteuses	(2 214)	(2 219)
	3 324	3 453
Gouvernement du Canada	156	140
Total des débiteurs	**3 480**	**3 593**

[1] Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer de 832 millions de dollars de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (864 millions de dollars en 1999) et de 727 millions de dollars du Programme de soutien aux étudiants (666 millions de dollars en 1999). La provision pour créances douteuses comprend une provision de 745 millions de dollars pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (780 millions de dollars en 1999) et de 618 millions de dollars pour le soutien aux étudiants (566 millions de dollars en 1999).

Province de l'Ontario

Annexe 6 : Entreprises publiques et autres organismes du gouvernement [1]

Entreprises publiques	Ministère responsable
Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)	Richesses naturelles
Hydro One Inc. (HOI)[2, 3]	Énergie, Sciences et Technologie
Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)	Consommation et Commerce
Commission des parcs du Niagara (CPN)	Tourisme
Société des casinos de l'Ontario (SCO)	Secrétariat du Conseil de gestion
Agence ontarienne des eaux (AOE)	Environnement
Société de développement de l'Ontario (SDO)	Développement économique et Commerce
Société des loteries de l'Ontario (SLO)	Secrétariat du Conseil de gestion
Commission de transport Ontario Northland (CTON)	Développement du Nord et Mines
Ontario Power Generation Inc. (OPG) [2]	Énergie, Sciences et Technologie
Autres organismes du gouvernement	
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ)[2]	Énergie, Sciences et Technologie
Aide juridique Ontario[4]	Procureur général
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto[5] (PCCUT)	Tourisme
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)[8]	Formation et Collèges et Universités
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO)[2]	Finances
Office ontarien de financement	Finances
Société de logement de l'Ontario	Affaires municipales et Logement
Société d'exploitation de la Place Ontario	Tourisme
Société immobilière de l'Ontario	Secrétariat du Conseil de gestion
Centre des sciences de l'Ontario[6]	Affaires civiques, Culture et Loisirs
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Fondation Trillium de l'Ontario[6]	Affaires civiques, Culture et Loisirs
Musée royal de l'Ontario[6]	Affaires civiques, Culture et Loisirs
Régie des transports en commun de la région de Toronto (Réseau GO)[7]	Transports

1 Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes de la Couronne figurent aux Comptes publics de l'Ontario, volume 2.

2 Les sociétés qui ont succédé à Ontario Hydro ont commencé leurs activités le 1er avril 1999. Voir la note 1 des présents états financiers.

3 Anciennement Ontario Hydro Services Company Incorporated.

4 L'Aide juridique Ontario a commencé ses activités le 1er avril 1999.

5 Le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto ne répond plus aux critères de classification en tant qu'entreprise publique.

6 Ces organismes ont satisfait aux critères pour faire l'objet d'une consolidation pour la première fois au cours de l'exercice 1999-2000.

7 Le 18 décembre 1998, la province a donné la sanction royale à la *Loi de 1998 sur la Commission des services du grand Toronto*. En vertu de cette loi, le 7 août 1999, les activités relatives aux transports en commun de la Régie des transports en commun de la région de Toronto ont été transférées à la Régie des transports en commun du grand Toronto. Ce transfert englobait tous les éléments d'actif et de passif, à l'exception du matériel roulant et de la dette qui sont assujettis aux conventions de vente conditionnelle, que la Régie des transports en commun de la région de Toronto continue à administrer.

8 La responsabilité ministérielle à l'égard de TVOntario a été transférée du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs au ministère de la Formation et des Collèges et Universités en 2000.

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

	AFPA	HOI[2]	LCBO	CPN	SCO
Pour l'exercice clos (en millions de dollars)	**31 mars 2000**	**31 mars 2000**	**31 mars 2000**	**31 octobre 1999**	**31 mars 2000**
Actif					
Encaisse/placements temporaires	4	369	31	22	711
Débiteurs	2	595	13	3	14
Stocks	1	88	255	5	5
Charges payées d'avance			9		10
Placements à long terme					
Immobilisations	2	8 395	172	99	782
Autres éléments d'actif	2	819			17
Total de l'actif	11	10 266	480	129	1 539
Passif					
Emprunts bancaires					
Créditeurs	1	416	221	6	153
Dividendes à verser					
Billets à payer					
Recettes reportées	2				
Passif à long terme		4 955			6
Autres éléments de passif		916			410
Total du passif	3	6 287	221	6	569
Actif net	8	3 979	259	123	970
Recettes					
Recettes tirées des opérations	21	3 135	2 549	74	2 140
Transferts provenant du gouv.					
Total des recettes	21	3 135	2 549	74	2 140
Dépenses					
Dépenses des opérations	20	2 744	1 704	66	1 020
Impôts provinciaux					403
Total des dépenses	20	2 744	1 704	66	1 423
Bénéfice net (perte nette)	1	391	845	8	717
Actif net - Début de l'exercice	7	3 759	214	115	813
Paiements provenant du (destinés au) Trésor		(171)	(800)		(560)
Actif net	8	3 979	259	123	970

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

AOE	SDO	SLO	CTON	OPG[2]		
31 décembre 1999	31 mars 2000	31 mars 2000	31 décembre 1999	31 mars 2000	Redressements[1]	Total
132	18	178		796	(15)	2 246
12	2	36	22	846	3	1 548
			10	563	2	929
		25	1			45
72	21		3		(10)	86
13	12	335	243	12 866	6	22 925
6		158	17	1 008	1	2 028
235	53	732	296	16 079	(13)	29 807
			6		(1)	5
19	7	127	18	1 709	(9)	2 668
		13				15
1			70	3 426	(36)	8 422
8		29	5	5 420	1	6 789
28	7	169	99	10 555	(45)	17 899
207	46	563	197	5 524	32	11 908
115	20	2 634	135	5 821	12	16 656
			9			9
115	20	2 634	144	5 821	12	16 665
105	5	1 687	142	5 309	154	12 956
					(402)	1
105	5	1 687	142	5 309	(248)	12 957
10	15	947	2	512	260	3 708
197	87	152	195	5 126	(9)	10 656
	(56)	(536)		(114)	(219)	(2 456)
207	46	563	197	5 524	32	11 908

[1] Les montants sont rajustés pour les entreprises publiques affichant une fin d'exercice autre que le 31 mars et pour tenir compte de l'obligation envers le Fonds des Premières nations en raison de l'excédent affiché par le Casino Rama.

[2] Les résultats de la OPG et de HOI ont été redressés pour le 31 mars aux fins des résultats non vérifiés.

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est un organisme de la Couronne, qui a été créé en 1975 en vertu de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin*. Elle est chargée de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière au sein du parc Algonquin.

Hydro One Inc. (HOI)

Hydro One Inc. a été constituée en personne morale le 1er décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario et appartient entièrement à la province de l'Ontario. Les activités principales d'Hydro One Inc. sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)

La Régie des alcools de l'Ontario est chargée de réglementer l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools de l'Ontario, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La Régie achète les vins et les spiritueux pour les revendre au public. De plus, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public pour assurer des normes élevées de qualité. Enfin, elle fixe les prix des bières, vins et spiritueux.

Commission des parcs du Niagara (CPN)

Cette commission a pour tâche de veiller à l'entretien, la préservation et l'embellissement des chutes Horseshoe et de la rivière Niagara entre Fort Erie et Niagara-on-the-Lake, ainsi que de leurs environs.

Société des casinos de l'Ontario (SCO)

La Société des casinos de l'Ontario a été créée pour mettre sur pied et administrer des jeux de hasard; pour veiller à ce que les jeux soient mis sur pied et administrés conformément à la *Loi de 1993 sur la Société des casinos de l'Ontario* et à la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux* ainsi qu'à leurs règlements d'application; pour veiller à l'exploitation de casinos; pour veiller à l'exploitation de toute entreprise qui, à son avis, a raisonnablement rapport avec l'exploitation d'un casino, notamment une entreprise offrant des biens ou des services aux personnes qui y jouent à des jeux de hasard. Le 1er avril 2000, la Société des loteries de l'Ontario et la Société des casinos de l'Ontario ont été fusionnées en une seule société, qui porte le nom de Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

Agence ontarienne des eaux (AOE)

Cet organisme aide les municipalités à améliorer l'efficience des services d'eau et d'évacuation des eaux usées, et il encourage les résidents, municipalités et industries de l'Ontario à conserver l'eau. Il est également chargé du financement, de la construction et du fonctionnement des systèmes d'eau et d'évacuation des eaux usées et fournit des services aux collectivités, selon la méthode du recouvrement des coûts.

Société de développement de l'Ontario (SDO)

La province a décidé de mettre fin aux programmes de prêt, de participation au capital et de garantie des sociétés de développement et de réduire progressivement leurs activités. On a comme objectif principal dans le cadre de cette réduction progressive des activités de veiller à ce que la réalisation des éléments d'actif et le règlement des dettes se fassent de façon ordonnée afin de maximiser la réalisation des éléments et de minimiser les effets négatifs pour les clients.

Société des loteries de l'Ontario (SLO)

La Société des loteries de l'Ontario a été créée en 1975 aux termes de la *Loi sur la Société des loteries de l'Ontario* avec comme mandat de mettre au point, d'assumer la responsabilité, d'organiser, d'administrer et de diriger des loteries en Ontario pour le compte du gouvernement provincial. Depuis sa création, la Société a entrepris un projet conjoint avec d'autres provinces, par l'intermédiaire de la Société de la loterie interprovinciale, pour exploiter des jeux à l'échelle nationale et interprovinciale. La Société des loteries de l'Ontario est également responsable de la mise sur pied et de l'administration des casinos à des fins de bienfaisance et des machines à sous installées dans les hippodromes de la province. Le 1er avril 2000, la Société des loteries de l'Ontario et la Société des casinos de l'Ontario ont été fusionnées en une seule société, qui porte le nom de Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

Commission de transport Ontario Northland (CTON)

La Commission fournit des services de transport ferroviaire et aérien ainsi que des services d'autobus, de traversier et de télécommunications dans le Nord de l'Ontario.

Ontario Power Generation Inc. (OPG)

La Ontario Power Generation Inc. a été constituée en personne morale le 1er décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*. Elle s'occupe de la production et de la vente d'électricité dans le marché de gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.